Lycée général et technologique
Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry - BP 581
64012 PAU

http://www.lycee-saint-john-perse.fr

☎ 05 59 62 73 11
05 59 32 26 80

ce.0641732k@ac-bordeaux.fr

Année scolaire 2025/2026

Procès-verbal du conseil d'administration du lycée Saint-John Perse Jeudi 02 avril 2026.

Lycée Saint-John Perse – Salle 310.

Le conseil d'administration du lycée Saint-John Perse de Pau se réunit le jeudi 02 avril 2026 sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DRAPPIER Jean-Christophe.

M. Drappier, vérifie que le quorum est atteint. 16 membres sur 29 sont présents en début de séance pour un quorum de 15 (Cf. fiche d'émargement jointe).

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

M. Drappier déclare la séance ouverte à 18h08

La prise de notes est effectuée par M Garret, représentant des personnels enseignants.

Point 1. Adoption du procès-verbal du précédent conseil d'administration.

Le compte rendu du CA du 24 février 2026 est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vot	Nul	Blanc
16	0	0	0	0	0

Adopté

Point 2. Adoption de l'ordre du jour du conseil d'administration.

Projet d'ordre du jour :

- **Questions administratives et financières**
  - Compte financier 2026 / Affectation des résultats du compte financier
- **Questions pédagogiques et éducatives**
  - Mise à jour du Projet d'évaluation du lycée
  - Plan pluriannuel d'orientation

M Drappier propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Une convention portant sur la mise à disposition de l'Atelier du Neez par la commune de Jurançon pour son utilisation dans le cadre de la journée dédiée au Prix Sony Labou Tansi. Projet porté par Mme Meylan, professeure.
- Adhésion au consortium académique Erasmus+ et validation du contrat d'études pour la mobilité des élèves du secondaire.

- **Questions diverses**
  (A envoyer par mail 48 heures avant la tenue du conseil d'administration à ce.0641732k@ac-bordeaux.fr).

  - Deux questions ont été déposées par les représentants des parents d'élèves. L'une concernant la nouvelle tarification de la restauration scolaire mise en place par la région et l'autre relative à la fraude lors des évaluations avec l'utilisation des téléphones portables et l'IA.

M Darmaillacq pour les personnels enseignants demande si une question sur l'évaluation des agents peut être ajoutée.

M Drappier répond positivement.

Arrivée de Mme Messina.

L'ordre du jour est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vot	Nul	Blanc
17	0	0	0	0	0

Adopté

Point 3. Compte financier 2025

Présenté par Mme Loustaunau, secrétaire générale comptable

Arrêt du compte financier

Rapport commun présenté par le gestionnaire comptable après un rappel de la réglementation. Le compte financier résume la totalité de la gestion pour un exercice donné. Il rend compte de l'exécution budgétaire en regard du budget adopté et éventuellement modifié par le conseil d'administration. Il renseigne sur toutes les dépenses significatives de l'établissement.

Les indicateurs structurels

A la rentrée 2025, le lycée Saint John Perse accueille 1225 élèves dont 246 étudiants. La répartition des élèves par PCS est révélateur d'une grande mixité sociale puisque 30% des élèves sont issus de catégories très favorisées et 27% de catégories défavorisées. Les effectifs restent stables.

L'établissement compte en 2025, 215 élèves boursiers dans le secondaire soit près d'un élève sur quatre (22.3%). En 2024, la proportion des élèves boursiers était sensiblement supérieure.

52% des élèves sont externes, soit 607 élèves. Le service restauration accueille 525 demi-pensionnaires et 38 internes au déjeuner. Les élèves internes sont hébergés pour la nuit, le petit-déjeuner et le dîner dans deux établissements palois : le collège Pierre Emmanuel et l'internat Nitot.

Le bilan budgétaire

La dotation de fonctionnement allouée par le Conseil Régional, après ajustement de -20%, pour l'année 2025 s'élève à 244592€. Elle est en baisse de 5.9% par rapport à l'exercice budgétaire précédent qui lui aussi était en diminution par rapport à l'exercice 2023 de 11.5%. Elle représente 23.7% des prévisions de recettes pour l'exercice 2025.

Au fil de l'année, le budget primitif, voté en déséquilibre de 26430€, a été abondé de 12 décisions budgétaires modificatives dont trois pour procéder à des prélèvements sur les fonds de réserve pour financer :

- des compléments de subventions octroyées par la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 501.96€ pour l'achat de matériel électrique pour l'entretien des espaces verts et d'EXAO,
- un investissement de 1979.10€ correspondant au remplacement d'un adoucisseur d'eau,
- le service restauration pour 10000€ en anticipation de la répercussion de la baisse des stocks alimentaires sur le résultat du service.

Globalement, les dépenses 2025 ont été exécutées à hauteur de 94.39% et les recettes à hauteur de 94.78% du budget prévisionnel.

L'exécution budgétaire par service

Le service Activités Pédagogiques (AP)

Voté en déséquilibre au moment du budget pour permettre le renouvellement de matériel pédagogique (vidéoprojecteurs, chaises, tables…) et le paiement de la part établissement pour le voyage en Espagne, le service AP a été abondé en 2025 de plusieurs décisions budgétaires modificatrices (DBM) à hauteur de 24943.54 € par rapport au budget initial voté. Cela s'explique par le vote en cours d'année d'un voyage supplémentaire en Espagne, l'octroi d'une subvention de la région Nouvelle Aquitaine de 3000€ au titre de la mobilité pour le voyage à Chester et par 3480€ des crédits pédagogiques globalisés alloués par l'état en juin 2025.

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 73.14% alors que les recettes l'ont été à 71.51% ce qui se traduit par un résultat négatif de 10954.91€ pour le service AP. La principale explication se trouve dans l'utilisation de l'intégralité des fonds de

roulement débloqués lors du vote du budget initial. Mme Loustaunau précise que malgré l'écrêtement de 20 % de la dotation, le lycée a été en mesure d'acheter du matériel.

Le service Vie de l'élève (VE)

Le service VE a été abondé en 2025 de plusieurs DBM à hauteur de 16010.53 € par rapport au budget voté. Cela s'explique par l'octroi d'une subvention du rectorat de Bordeaux pour l'achat de matériel adapté à destination d'un élève et de réajustements du service par rapport aux salaires des assistants d'éducation et à la subvention de la collectivité territoriale de rattachement pour le transport des internes.

Le service VE présente un résultat négatif de 279.33€ en 2025 lié à la régularisation d'écritures comptables sur exercice antérieur.

Le service Administration et Logistique (ALO)

Le budget initial, voté en déséquilibre (prélèvement sur fonds de roulement de 12115€) a été modifié au fil de l'année pour intégrer 13000€ de subventions de la région Nouvelle Aquitaine pour le changement des luminaires en LED ainsi que l'ajustement des amortissements suite aux divers investissements réalisés sur l'exercice 2025.
Le service ALO présente un résultat négatif qui s'explique à hauteur de 2867.38€ par les écritures liées aux amortissements. Le recours aux fonds de roulements a permis de financer les dépenses de l'exercice courant et la régularisation comptable d'écritures relatives à des exercices comptables antérieurs (dysfonctionnement de la procédure d'extourne en 2022/2023) pour un montant de 5066.84€.

Le service Restauration et Hébergement (SRH)

Le SRH est un service autonome qui devrait être à l'équilibre. Les recettes 2025 ont été inférieures à l'estimation de 6199.11€. En anticipation de la répercussion de la baisse des stocks et des recettes, un prélèvement sur fonds de réserve a dû être réalisé pour un montant de 10000€. L'arrivée d'un chef de cuisine titulaire remplaçant au 1er septembre, respectant les marchés alimentaires, ajustant les quantités commandées… a permis de limiter les pertes. Malgré un coût repas élevé au 31/12 (3.39€ pour 70810 repas), les économies réalisées par le chef de cuisine et le suivi du crédit nourriture nous ont permis de régulariser des écritures comptables relatives à des exercices antérieurs (dysfonctionnement de la procédure d'extourne en 2022/2023) pour un montant de 10133.70€.
Cette situation explique le résultat négatif de 4998.24€ du service SRH. Mme Loustaunau indique qu'elle espère conserver les 2 nouveaux agents de la cuisine l'année prochaine et il est noté que le contenu des repas et les efforts faits (mise en place du « salade bar »), sont appréciés.

Le service Opérations en Capital (OPC)

Les dépenses en investissement de l'établissement ont été partiellement subventionnées. Le résultat du service OPC est de ce fait négatif.
Les subventions de la région Nouvelle Aquitaine nous ont permis de financer du matériel électrique pour l'entretien des espaces verts (subvention de 7000€), des EXAO pour le laboratoire de sciences physiques (subvention de 14400€) et des friteuses (subvention de 22030€).
En 2025, il a été immobilisé sur fonds propres trois vidéoprojecteurs pour un montant de 3646.55€ et un adoucisseur d'eau valant 1979.10€. Un complément aux subventions allouées par la collectivité de rattachement a été voté en cours d'année pour un total de 501.96€.

Conclusion

Le résultat de l'exercice 2025 est négatif de 28850.79€. Il est la conséquence principalement de régularisations d'écritures comptables antérieures non abouties du fait de dysfonctionnement du progiciel Op@le pour un montant de 15200.54€. Ce résultat négatif marque aussi la volonté de l'établissement d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et d'enseignement en investissant petit-à petit dans du matériel neuf (tables, chaises, vidéoprojecteurs…).

Vote : Arrêt global du compte financier

M. le Proviseur soumet à délibération l'arrêt du compte financier Le conseil d'administration délibère et adopte le compte financier. Arrêt sans réserve des comptes de l'exercice au volume de recettes et de dépenses du compte financier 2025 tels que présentés.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 33 séance N°05 du 02/04/2026
Adoptée.

Vote : Affectation du résultat du compte financier

Le conseil d'administration vote la répartition des résultats du compte financier, et décide l'affectation au compte de réserve unique 106 810 --28850,79€

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 32 séance N°05 du 02/04/2026
Adoptée.

Point 4. Mise à jour du Projet d'évaluation du lycée

M Drappier rappel les objectifs du projet d'évaluation du lycée ::

Ce document vise à préciser la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale) dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants. Il s'inscrit dans un cadre réglementaire fixé au niveau national
En effet, tous les enseignements, du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font l'objet d'une évaluation régulière désignée par les termes « contrôle continu». L'objectif du projet d'évaluation est d'expliciter les moyennes des bulletins, et donc les notes qui les composent, qui rendront compte à chaque trimestre des acquis et des progrès des élèves aux différentes étapes du cycle terminal. Il permet de :

- de garantir la valeur du diplôme du baccalauréat
- D'entretenir et développer un dialogue serein avec les élèves et leur famille
- de définir des modalités d'évaluation partagées
- de garantir l'égalité de traitement des élèves au regard de leur poursuite d'études

M Drappier présente pour information aux membres du conseil d'administration le projet (voir PJ)

Le projet d'évaluation a été mis en place au lycée en 2021 puis mis à jour en 2024. La présente mise à jour prend en compte les éléments réglementaires du BO du 28/08/2025. Ce projet d'évaluation est rendu public en étant porté à la connaissance des élèves et des familles à la rentrée et sur le site internet du lycée.
Mme Castaings indique aux parents que 6 fraudes ont été constatées lors des examens blancs. M Drappier ajoute que ce point va être abordé en questions diverses.

Point 5. Plan pluriannuel d'orientation.

M Drappier présente le plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO) (voir PJ).
Celui-ci s'inscrit dans le Plan Avenir et concerne l'ensemble des établissements du second degré (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel). Il est conçu comme un parcours progressif "qui s'échelonne de la classe de 6 à la terminale, dans toutes les voies de formation" La plateforme numérique Avenir(s), développée par l'Onisep, est au service de cette progressivité.

Au lycée général et technologique, le PPO concerne les classes de la 2nde à la Terminale pour que les élèves acquièrent des compétences à s'orienter.
Il s'adresse également aux parents, pleinement associés à la lutte "contre les assignations sociales, de genre et territoriales", afin que chaque élève bénéficie d'une "égale liberté de choisir son avenir". Parmi les six priorités du Plan Avenir, le lycée est particulièrement concerné par les priorités 3 et 4 : Mieux préparer les élèves aux études supérieures (priorité 3) et Faciliter la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur (priorité 4).

Le plan pluriannuel a pour objectif de renforcer l'accompagnement à tous les niveaux de la scolarité pour permettre à l'élève d'élaborer progressivement son projet d'avenir dans le cadre des trois principes de la nouvelle politique publique d'orientation :

principe d'égalité et équité ; principe d'émancipation et de responsabilité ; principe d'accompagnement au long cours et le droit à l'erreur :

- en renforçant la dimension de l'accompagnement à l'orientation pour mettre en cohérence un ensemble progressif d'actions sur les heures dédiées.
- en assurant le suivi et la coordination des différentes actions menées avec l'ensemble des membres de l'équipe éducative.

en établissant un programme souple et évolutif, déclinaison du projet d'établissement

Ce plan fait dans un premier temps un état des lieux de la situation de l'établissement qui montre au regard des indicateurs présentés (taux de passage dans la classe supérieure et la voie générale, taux élevé de poursuite d'études…) un accompagnement globalement efficace des élèves Néanmoins certains points d'attention sont à prendre en compte

- Une orientation dont les caractéristiques, bien que proches des moyennes académiques, restent liées pour un bon nombre d'élèves au genre et à l'origine sociale (choix de la série technologique ou des spécialités pour la voie générale).
- Un taux élevé d'élèves qui s'orientent vers la série STMG à la fin de la seconde particulièrement les garçons avec des résultats très fragiles et un manque de motivation (orientation par défaut ou reproduction sociale) qui ont un impact sur la poursuite dans le supérieur.
- Une faible mobilité des élèves pour l'entrée dans le supérieur, particulièrement ceux de la série technologique STMG.

Ainsi, M Drappier présente les objectifs visés par le plan :

- Susciter l'ambition pour les poursuites d'études et notamment, vers les classes prépa, les écoles d'ingénieur·es…
- Inciter les filles à intégrer les voies de formations scientifiques de la voie générale et scientifiques et technologiques (STI2D)
- Travailler avec les élèves fragiles et peu motivés en 2nde pour diversifier leur choix d'orientation vers d'autres formations que la série STMG. Ceci nécessite également un travail en amont avec les collèges.
- Accompagner les élèves de la série STMG afin qu'ils améliorent la qualité de leurs dossiers pour accentuer leur orientation vers des voies sélectives choisies et porteuses.

3 axes structurent le PPO permettant de prendre en compte les problématiques précédentes :

- Axe 1. Construire son projet d'orientation
- Axe 2. Connaître les formations de l'enseignement supérieur
- Axe 3. Poursuivre la découverte du monde professionnel

Pour chacun des axes, les actions se déclinent par niveau (2nde, 1ere et terminale).

M Serra demande si les statistiques sur l'absentéisme ne concernent que les absences non justifiées. M Drappier répond que toutes les absences sont comprises. Il précise que 50 % des absences concernent des maladies sans certificat médical.

Monsieur Drappier soumet le PPO 2026-2029 à délibération

Le conseil d'administration adopte le PPO 2026/2029 tel qu'il est présenté en PJ

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	1	0	0	0

Délibération DEMACT N° 37 séance N°05 du 02/04/2026
Adoptée.

Point 6. Convention de mise à disposition de l'Atelier du Neez pour la journée dédiée au Prix Sony Labou Tansi .

M Drappier explique qu'une journée académique spéciale dédiée au prix littéraire Sony Labou Tansi auquel participe les élèves du lycée avec Mme Meylan (4 classes) et d'autres établissements (Saint-Cricq et Barthou) est organisée le 30 avril 2026. Dans ce cadre la ville de Jurançon met à disposition gracieusement la salle de l'atelier du Neez. Des frais relatifs à l'utilisation de la régie et de gardiens pour la sécurité seront prix en charge par les 3 établissements et des subventions région, la DRAC et le rectorat. Ainsi, une convention pour l'occupation de la salle doit être signée.
M Darmaillacq explique que Mme Meylan est à la recherche d'accompagnateurs pour cette sortie du 30 avril. Mme Castaings répond qu'elle va se pencher sur le sujet et M Drappier ajoute que tout sera fait pour assurer l'encadrement et concilier la consigne institutionnelle de limiter le plus possible les cours non assurés.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention pour l'occupation de l'Atelier du Neez à l'occasion de la journée académique dédiée au Prix Sony Labou Tansi

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	1	0	0	0

Délibération DEMACT N° 36 séance N°05 du 02/04/2026
Adoptée.

Point 7. Adhésion au consortium académique Erasmus+ et contrat d'études pour la mobilité des élèves du secondaire.

M Drappier explique que Mme Dransart organise la mobilité d'une élève du lycée en Allemagne dans le cadre d'un programme académique d'échange mis en place avec la Région de Hesse. L'élève partira 4 semaines fin mai et juin.
Afin que l'élève puisse bénéficier d'une bourse le séjour est encadré par le programme Erasmus+. Il permet aussi à l'élève d'être éligible à la mention « mobilité européenne et internationale » sur son diplôme du baccalauréat.
Pour bénéficier du programme Erasmus+ et de ses subventions pour les bourses pour le secondaire, le lycée doit adhérer en tant que bénéficiaire au consortium académique porté par le GIP Formation continue et Insertion professionnelle de Limoges et l'agence Erasmus +.

Le conseil d'administration autorise le lycée à adhérer au GIP Limoges pour bénéficier des subventions Erasmus+.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 35 séance N°05 du 02/04/2026
Adoptée.

Dans le cadre du départ de l'élève , le conseil d'administration doit également donner son accord sur le principe du contrat pédagogique entre le lycée Saint-John Perse, l'élève et sa famille et le lycée d'accueil.
Mme Fasentieux demande comment l'élève a postulé. M le Proviseur répond que c'est la professeure d'allemand qui lui a proposé, et que le programme Erasmus a des établissements partenaires. Mme Delor demande si il y a des lycées espagnols dans le consortium. Mme Desclaux répond que oui. Mme Delor indique son intention de se renseigner pour voir ce qui serait possible dans ce cadre, pour l'échange du lycée avec Estepa.

Le conseil d'administration donne son accord à l'utilisation et la signature des contrats d'études pour la mobilité à l'étranger des élèves du secondaire selon le modèle présenté en PJ.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
17	0	1	0	0	0

Délibération DEMACT N° 34 séance N°05 du 02/04/2026
Adoptée.

Questions diverses

- **Questions posées par les représentants de parents d'élèves**

Lors du CA du 25 novembre 2026, Mme Loustaunau, secrétaire générale, a annoncé qu'en septembre 2026, le lycée devrait , comme tous les autres lycées des Pyrénées Atlantiques, proposer, pour la restauration, une tarification sociale pour les familles. Cette dernière devait être présentée fin janvier 2026. Qu'en est-il ?

Madame Loustaunau présente les objectifs de la tarification solidaire

- Garantir aux établissements une recette au service de restauration et d'hébergement
- Maintenir l'attractivité du service de restauration et d'hébergement
- Instaurer une justice sociale en adaptant les tarifs des repas aux revenus des familles.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le principe de 11 tranches basées sur le quotient familial (revenus n-1) .a été retenu. Pour un coût complet d'un repas à 9.50€, le pourcentage de l'aide région pour un repas varie de 42.11% à 75,79% selon la tranche. 41.58% pour le repas au ticket.

Les élèves du secondaire et les étudiants de BTS sont concernés. Le principe du forfait est maintenu. Tarif du repas variable de 2.3€ à 5€ selon quotient familial. Pour les internes, 2 euros la nuit et 1.15€ le petit déjeuner.
L'inscription se fera en ligne par les familles sur un site hébergé par la Région. La plateforme sera mise en place en août.
Me Darmaillacq relève que la possibilité nouvelle d'un forfait 3 jours risque d'entraîner le fait que les parents attendront de connaître les emplois du temps avant de choisir leur régime. Les représentants des parents demandent si une aide technique sera apportée aux familles non habituées aux procédures d'inscription dématérialisées. Mme Loustaunau répond que la région propose 2 numéros téléphoniques, mais qu'elle craint des difficultés. Il y aura une information de l'établissement et des flyers de la région à destination des familles.
M Darmaillacq note que pour l'internat il va y avoir une forte augmentation, quasiment un doublement, pour la tranche n°11.

Suite aux retours des questionnaires préparatoires aux conseils de classe, un sujet préoccupe les parents : la tricherie lors des évaluations avec l'utilisation des téléphones portables et de l'IA. Quelles actions, quelles mesures sont envisagées/ envisageables ?

M Drappier indique que ce problème fait partie des préoccupations majeures actuellement au lycée. L'explosion de l'utilisation et des possibilités offertes par l'IA ont conduit certains élèves à prendre de mauvaises habitudes en ayant régulièrement recours à l'utilisation de ces outils pour frauder lors es devoirs.
Plusieurs actions ont été et sont en cours de mises en œuvre :

- Intégration de la problématique dans le projet d'évaluation
- Application stricte du règlement intérieur en cas de tentative de fraude ou fraude avérée. (sanctions, noté zéro…). Aucune tolérance.
- Sensibilisation renforcée des élèves et des familles (mot dans pronote), rappel du règlement intérieur et des risques encourus.
- Contrôles renforcés lors des DS et surtout bac blancs (6 élèves surpris sur les élèves de 1ere).
- Il est conseillé aux professeurs qu'en cas de doute sur une copie, une interrogation orale ou un nouveau devoir soit demandé à l'élève pour vérification
- Achat d'un détecteur de portables.

M Drappier ajoute qu'après une fraude au baccalauréat le dossier est instruit par le rectorat, l'élève n'a pas le résultat en juin et toute sa procédure d'inscription dans le supérieur s'en trouve retardée.

- **Questions posées par les représentants des personnels enseignants**

Pourquoi les agents de la région ne sont-ils pas évalués ?
M Drappier et Mme Loutaunau répondent que l'absence de personnels de l'encadrement intermédiaire ne permet plus d'assurer ces évaluations. Ils rappelent que depuis 4 ans l'agent chet n'a pas été remplacé (3 ans pour le chef cuisine) et que c'est à lui normalement d'assurer les entretiens et les évaluations des agents. L'équipe de direction n'est pas en mesure de compenser l'absence de l'agent chef sur des évaluations qui n'ont pas d'impact sur la carrière des agents. Les évaluations en revanche sont effectuées notamment pour les personnels contractuels, les stagiaires ou toutes les situations où la carrière des personnels serait impactée. Il est précisé que l'équipe d'intendance prend à sa charge la quasi-totalité des autres missions normalement dévolues à l'agent chef. M Drappier indique avoir interpelé la région sur ce point mais il regrette, comme sur d'autres sujets (manuels scolaires notamment), n'avoir eu aucun retour des services concernés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée M Drappier déclare clos le conseil d'administration à 19h55.

Secrétaire de séance M Garret	Le président du conseil d'administration JC Drappier